

**DÉCRET N° 2018-274 DU 04 JUILLET 2018**  
portant nomination des membres de la  
Commission Nationale de Supervision (CNS) du  
Recensement National de l'Agriculture (RNA).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- vu** le décret n° 2018-073 du 12 mars 2018 portant organisation du recensement National de l'Agriculture (RNA) en République du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 04 juillet 2018,

**DÉCRÈTE :**

**Article premier**

Sont nommées membres de la Commission Nationale de Supervision du Recensement National de l'Agriculture (CNS/RNA), les personnes dont les noms suivent :

PRTSGEEO

*Af*

**Président :** Monsieur **Rufino d'ALMEIDA**, représentant le Ministre d'Etat, Chargé du Plan et du Développement ;

**Premier Vice-président :** Monsieur **Orou Dèkè GONROUODOBOU** représentant le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;

**Deuxième Vice-président :** Monsieur **Gaston Yorou** représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;

**Troisième Vice-président :** Monsieur **Wilson GAKPETOR** représentant du Président de la République ;

**Premier Rapporteur :** Madame **Françoise ASSOGBA KOMLAN**, Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;

**Deuxième Rapporteur :** Monsieur **ZODJIHOUE Joël Darius E.**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;

**Membres :**

- Monsieur **Abdel-Nasser SAMARY**, représentant le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Monsieur **Fassinou HOUNSINO**, représentant le Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Monsieur **Ernest Comlan PEDRO**, représentant de la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin ;
- Monsieur **Léopold LOKOSSOU**, Président de la Plate-forme nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles ;
- Monsieur **Aymar ANATO**, représentant des partenaires sociaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

**Article 2**

La Commission Nationale de Supervision du Recensement National de l'Agriculture se réunit une fois par trimestre en session ordinaire. En cas de besoin, elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président.

**Article 3**

Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2008-604 du 22 octobre 2008, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 juillet 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



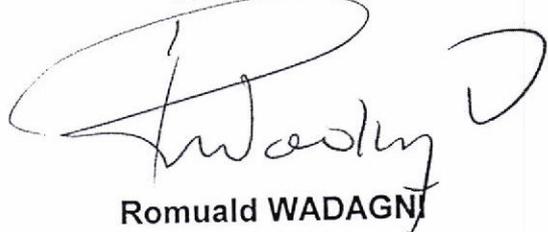
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Chargé du Plan  
et du Développement,



**Abdoulaye BIO TCHANE**

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de l'Agriculture, de  
l'Elevage et de la Pêche,



**Cossi Gaston DOSSOUHOU**

Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité Publique,



**Sacca LAFIA**

Le Ministre de la Décentralisation  
et de la Gouvernance Locale,



**Barnabé Z. DASSIGLI**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEPD : 2 ; MEF : 2 ; MISP : 2 ; MAEP : 2 ; MDGL : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 17 ; SGG : 4 ; INTERESSES 11 ; JORB : 1.